

Compte-rendu de la commission d'urbanisme du 6 septembre 2008 : le détail est adressé par mail aux membre du conseil municipal.

1) 6 Déclarations d'Intention d'Aliéner de biens situés dans le périmètre du Droit de Préemption Urbain : Le conseil municipal adopte la proposition des membres de la commission de renoncer au droit de préemption de la commune à l'occasion des aliénations suivantes :

- un terrain cadastré sect. ZN 111- 112p - et 115, Le Génandré ;
- une propriété cadastrée sect.YL 124 au village du Genetay,
- une propriété cadastrée sect ZK 106 et 107, 32, Avenue de Pelouine;
- une propriété cadastrée sect B N°613p 32, Avenue de la Gare ;
- une propriété non bâtie cadastrée sect ZK N°143 9, Rue des Grées.

2)- Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles : sur proposition des membres de la commission d'urbanisme, après avoir procédé au vote à main levée (3 abstentions, 15 favorables, 1 contre), le conseil municipal décide d'instituer la taxe forfaitaire sur la cession, à titre onéreux, de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement, par le Plan Local d'Urbanisme, dans une zone urbaine ou une zone à urbaniser. Cette taxe est acquittée lors de la première cession intervenue après son classement en terrain constructible au taux de 10 % des 2/3 du prix de cession soit 6.66 % du prix de vente. Elle ne s'applique pas lorsque le prix de cession est inférieur ou égal à 15 000 € ou au triple de l'acquisition, aux cessions de terrains classés constructibles depuis plus de 18 ans et dans certains autres cas prévus par la loi. Elle est destinée au financement des équipements et infrastructures publics induits par l'ouverture des nouvelles zones constructibles

II- VOIRIE - ENVIRONNEMENT -BATIMENTS COMMUNAUX - :

Réhabilitation et extension de l'école primaire, du restaurant scolaire et de la bibliothèque : avenants aux marchés de travaux

Le conseil municipal adopte les avenants présentés mais regrette les aléas sur le chantier et souhaiterait une amélioration de la prestation de suivi du chantier :

- Avenant n°2 au lot gros œuvre = +19 015.30 € HT ;
- Avenant n°1 au lot métallerie = - 10 472.17 € HT ;
- Avenant n°1 au lot équipement cuisine = + 4 034.32 € HT.

Etudes relatives à l'augmentation de la capacité de la station d'épuration : après avoir entendu le rapport de fonctionnement du service d'assainissement collectif dressé suite à la visite de M. MARCHAIS DDAF, le conseil décide d'engager un diagnostic du système actuel par rapport au nombre des abonnés, une étude sur les capacités et limites des lagunes ainsi que les différentes solutions pouvant être apportées pour répondre à l'augmentation de la population raccordée au réseau collectif.

A la suite des travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la Rue Jeanne d'Arc, la circulation sera interdite aux poids lourds sauf pour les riverains et transports scolaires. Cette voie anciennement départementale fait l'objet d'une rétrocession dans le domaine communal en échange avec la nouvelle voie départementale Rue du Général Allard.

Des observations sont formulées sur les nuisances environnementales provoquées par les plantes à graines adventices telles que les chardons. Il est rappelé que tous les propriétaires, fermiers, usagers ou usagers sont tenus de procéder à la destruction des chardons avant leur floraison pendant la période du 1^{er} mai au 31 octobre.

Commission voirie est fixée : jeudi 11 septembre 2008. A
cours des maisons fleuries, bilan de 2008 et perspectives

III- FINANCES / AFFAIRES SCOLAIRES :

Le Conseil Municipal vote les indemnités de conseil et de budget au profit du Receveur Municipal au titre de ses fonctions de conseil et d'assistance en matière budgétaire ;

Délibérations fiscales : une étude relative à l'incidence des abattements au profit des contribuables ainsi que sur les recettes de la commune est sollicitée auprès du receveur ;

La rentrée scolaire s'est bien déroulée au sein des 2 écoles primaires. Le service de garderie provisoire dans la salle de la Charmille donne satisfaction.

Des précisions sont apportées en matière de délégations au sein des commissions : Valérie JOLIVEL est chargée des affaires relatives à la petite enfance et Laëtitia LEGUEDE de la jeunesse et notamment du projet de foyer des jeunes.

QUESTIONS DIVERSES :

A l'occasion de la journée du patrimoine, deux visites guidées de l'église rénovée sont organisées : DIMANCHE 21 SEPTEMBRE à 14H30 et à 16H30 ; Elles seront commentées par le Père BLOT passionné d'architecture et d'arts religieux ; Prévoir environ 2 heures.

A la suite de la démarche de la MJC sollicitant d'un soutien dans la gestion des activités de l'association, une réflexion est engagée avec la Communauté de Communes sur les solutions pouvant être apportées à travers les aides du contrat de territoire.

Les membres du conseil municipal sont invités l'inauguration du Centre de Loisirs Intercommunal à GUIPRY : vendredi 18 septembre à 18 H00.

Samedi 13 septembre : vin d'honneur au profit de l'équipe corpo de foot des transports ORAIN

Lundi 15 septembre : réunions des commissions personnel et voirie

Lundi 22 septembre : commission tourisme et communication

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée LUNDI 13 OCTOBRE à 20H00

Le Maire, Thierry BEAUJOUAN